

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 23 mai 2024

OPTIONS DE VOTE POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DE TUXEDO

Les électeurs de Tuxedo peuvent se prévaloir de nombreuses options de vote pratiques et accessibles pour l'élection partielle provinciale.

SCRUTIN PAR ANTICIPATION

Les électeurs admissibles peuvent voter à l'un ou l'autre des centres de scrutin par anticipation avant le jour du scrutin.

- **Bureau d'élection local de Tuxedo** – 3525, boulevard Roblin
- **Église orthodoxe grecque de Saint-Démétrios** – 2255, avenue Grant

Le vote par anticipation se déroulera du samedi 8 juin au samedi 15 juin. Les bureaux sont ouverts de 8 h à 20 h du samedi au samedi et de midi à 18 h le dimanche.

VOTER LE JOUR DU SCRUTIN

Le jour de l'élection, soit le 18 juin, les électeurs doivent voter à un centre de scrutin assigné qui est indiqué sur leur carte d'information de l'électeur. Des renseignements sur les bureaux de scrutin sont également disponibles sur le site Web d'Élections Manitoba.

SCRUTIN DES ABSENTS

Les électeurs de Tuxedo qui seront absents de leur circonscription le jour du scrutin et lors du vote par anticipation peuvent demander un bulletin de vote d'absent. Les électeurs peuvent présenter une demande en ligne à l'adresse <https://www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/Absentee> ou en personne au bureau du directeur du scrutin. La date limite pour présenter une demande est le 15 juin à 20 h; toutefois, les électeurs sont encouragés à s'inscrire tôt afin de recevoir et de retourner leur bulletin de vote à temps.

SCRUTIN À DOMICILE

Ceux ou celles qui sont incapables de se présenter en personne à un centre de scrutin en raison d'un handicap peuvent demander à voter à domicile. Les proches aidants peuvent également demander à voter à domicile. On peut se procurer les demandes à l'adresse <https://www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/Accessibility> ou auprès du bureau du directeur du scrutin de Tuxedo. Les demandes doivent être reçues au bureau du directeur du scrutin avant 20 h le 17 juin.

AIDE AU VOTE

En plus du scrutin à domicile, Élections Manitoba offre plusieurs services pour aider les électeurs en situation de handicap.

- Les électeurs peuvent demander les services d'un interprète linguistique ou gestuel. Ils doivent communiquer avec le bureau du directeur de scrutin le plus tôt possible pour en faire la demande.
- Les centres de scrutin disposent de gabarits de bulletin de vote en braille et de listes des candidats en gros caractères.
- Les électeurs peuvent se faire accompagner d'une personne qui les aidera à voter ou demander l'aide d'un scrutateur ou d'une scrutatrice.
- Ils peuvent utiliser des dispositifs d'assistance et des applications sur leur téléphone pour voter.

Bureau d'élection local de Tuxedo

3525, boulevard Roblin
Winnipeg (Manitoba)

Téléphone : 204 948-9800 | Sans frais : 1 866 359-0269

Tuxedo@electionsmanitoba.ca

Heures d'ouverture : de 8 h à 20 h tous les jours. Dimanche : de midi à 18 h

- 30 -

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :

Mike Ambrose, Director of Communications and Public Information

Téléphone : 204 945-7379 | Sans frais : 1 866 628-6837

Courriel : mambrose@elections.mb.ca